

# ASSURANCE SANTE A L'ETRANGER

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?



	DANS L'UNION EUROPEENNE	EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE
LES FRAIS MEDICAUX	<ul style="list-style-type: none"><li>- transmettre les originaux de factures à la SMENO ou à votre organisme d'assurance maladie</li><li>- transmettre* les copies de factures à AVA dans les 15 jours</li></ul>	Déclarer* à AVA dans les 15 jours
EN CAS D'HOSPITALISATION	Contacter par téléphone l'assistance afin d'effectuer une prise en charge :	
	par téléphone 01 49 02 42 11 depuis la France 33 1 49 02 42 11 de l'Etranger 1 888 558 2691 des USA ou Canada	par fax 01 55 92 40 69 depuis la France 33 1 55 92 40 69 de l'Etranger

**A l'étranger, il est OBLIGATOIRE de déclarer son sinistre à AVA dans les 15 jours**

\* **AVA**

**Par courrier :** AVA - Service clientèle - 25 rue de Maubeuge  
75009 PARIS - FRANCE Tél : 01 53 20 44 23

**Par fax :** 01 42 85 33 69

**@ Par mail :** [sinistres@ava.fr](mailto:sinistres@ava.fr)

# JUSTIFICATIFS A FOURNIR

SINISTRES	JUSTIFICATIFS A FOURNIR A TITRE INDICATIF	DELAIS DE DECLARATION
Frais médicaux hors hospitalisation	justificatifs originaux des dépenses de santé	dans les <b>15 jours</b>
Perte, vol ou détérioration de bagages	<ul style="list-style-type: none"><li>- une copie certifiée conforme du dépôt de plainte</li><li>- une copie de la déclaration de perte, vol, détérioration de bagages</li></ul>	dans les <b>48 heures</b>
Responsabilité civile	<ul style="list-style-type: none"><li>- une déclaration sur l'honneur mentionnant le détail des circonstances et conséquences</li><li>- toutes correspondances, écrits, sommations, plis judiciaires ayant trait au sinistre</li><li>- les enquêtes dont l'Assuré peut être l'objet en relation avec le sinistre déclaré</li></ul>	dans les <b>15 jours</b>
Individuelle accident	<ul style="list-style-type: none"><li>- une déclaration sur l'honneur relatant les circonstances de l'accident</li></ul>	

## ! le dossier médical

en cas de sinistre,

**téléchargez sur [smeno.com](http://smeno.com) rubrique Assurances étudiantes - Assurance santé à l'étranger le dossier médical à faire remplir par le professionnel de santé et à envoyer à AVA.**

La SMENO s'engage depuis plusieurs années à toujours mieux respecter l'environnement, dans l'ensemble de ses activités. Toutes les éditions de la SMENO sont imprimées sur du papier 100% recyclé et confiées à des imprimeurs titulaires du label Imprim'Vert.

